

	<u>INFORMATIONS COMMUNALES :</u> Mercredi 23 Janvier 2019	N° 02/19
<u>STATIONNEMENT RUES DU VILLAGE :</u> Force est de constater que le stationnement des véhicules dans les rues du village devient de plus en plus envahissant, ne laissant que peu de place sur la chaussée pour la circulation normale. Afin de revenir à une situation qui satisfasse tous les usagers de la voirie, je demande à chacun de respecter le code de la route et ne pas garer son (ses) véhicule(s) entravant la circulation ou la visibilité aux carrefours. Je transmets cette information à la gendarmerie pour que soient réalisés la surveillance et la verbalisation des contrevenants. Merci de prendre en compte ce souhait de convivialité, qui doit donner à chacun la libre circulation dans la Commune. Rappelons qu'en cas d'accident, la responsabilité du tiers est engagée.		

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.